



**La CGT 34 et le SNJ CGT communiquent**



Partout en France, des militant-es de la CGT sont conduit-es devant les tribunaux pour avoir voulu exercer leur mandat de représentant-es des salarié-es. Dans plusieurs villes, ce sont les locaux syndicaux qui sont remis en cause avec des mesures d'expulsion.

Nous constatons une montée en puissance de ces atteintes aux libertés et au droit syndical alors que la crise sociale s'amplifie, que de plus en plus de salarié-es font appel à nos syndicats pour les aider face à des procédures de licenciement ou des remises en cause de leurs droits.

Dans plusieurs entreprises du département, nos syndicats rencontrent des problèmes pour débattre avec les salarié-es ou simplement pouvoir se réunir. Alors que d'autres possibilités existent, les réunions se démultiplient en visio voir en audio au préjudice de l'intervention des élu-es du personnel et de la qualité des débats. Ces problématiques ont fait l'objet d'un courrier en préfecture la semaine dernière.

Nous organisons une conférence de presse devant la maison de retraite Korian à la Pompignane jeudi 11 mars à 11h30. Pour mémoire, Albert, Délégué Syndical Central Korian, militant du 92 et Secrétaire général de l'Union Locale Du Plessis, est poursuivi en justice pour avoir dénoncé les problèmes rencontrés dans les Ehpad Korian au début de la crise sanitaire. Le groupe Korian a fait savoir qu'il allait saisir la justice afin d'agir en diffamation contre les auteurs de l'émission "Pièces à conviction" de France 3 à la suite de la diffusion d'un sujet sur la gestion de la crise du Covid-19 dans les Ehpad, diffusée le 20 novembre 2020.

L'enquête réalisée durant près de six mois par les journalistes Xavier Deleu et Julie Pichot « *révèle que pendant le confinement, au printemps dernier, l'ensemble de la prise en charge des résident-es d'Ehpad pose question.* » souligne la chaîne.

Ce sont donc bien les libertés syndicales et la liberté de la presse qui sont en danger comme dans la loi sécurité globale, ou les décrets fichages.

Adoptée le 24 novembre dernier par l'Assemblée Nationale, le texte sur la proposition de loi « Sécurité globale » est arrivé en commission de lois au Sénat. 256 amendements ont été déposés par la chambre haute. Les débats en séance plénière se tiendront les 16, 17 et 18 mars. Fer de lance de la Coordination nationale #StoploiSécuritéglobale, le SNJ-CGT appelle à se mobiliser partout en France du 13 au 20 mars pour mettre en échec ce texte et la logique liberticide qui l'accompagne.

A Montpellier, le SNJ-CGT et la CGT34 aux côtés du collectif « danger loi sécurité globale » appellent à se mobiliser avec force contre ces textes liberticides, qui s'empilent dans le calendrier parlementaire le samedi 13 mars pour le retrait de la loi Sécurité globale **à 11h devant l'ancienne maison des syndicats** face à l'Hôtel de la Métropole.

**La liberté syndicale et la liberté de la presse ne sont pas un délit,**

**Conférence de presse jeudi**

**11 mars 2021 à 11h30**

**Devant l'EHPAD de Korian Pompignane (rue des Boules)**